



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des affaires
financières**

Secrétariat général
Département du contrôle interne
et des systèmes d'information financière

Paris, le **14 AVR. 2022**

DAF-DCISIF
n°2022-003758

La directrice des affaires financières

Catherine DEMEZ
Tél : 01 55 55 17 89
Mél : catherine.demez@education.gouv.fr

Linda NESNAS
Tél : 01 55 55 12 09
Mél : linda.nesnas@education.gouv.fr

Pilotage.cif@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

à

Mesdames et messieurs les secrétaires
généraux d'académies et de vice-rectorats

*A l'attention des référents promoteurs et des référents
techniques pour le contrôle interne financier*

Objet : Enquête annuelle 2022 pour le contrôle interne financier de l'État au sein des MENJS-MESRI.

Références : Note DAF-DCISIF n° DAF-D2022-000198 en date du 20 janvier 2022 relative à la feuille de route en services déconcentrés pour 2021-2022.

Dans le cadre du dispositif ministériel pour le contrôle interne financier, la direction des affaires financières mène une enquête annuellement sur le niveau de déploiement du contrôle interne en services déconcentrés.

La réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics, la modernisation de la chaîne de l'exécution financière de l'Etat¹ impliquent le renforcement du contrôle interne financier et de la mesure de l'effectivité et l'efficacité des dispositifs mis en place. Le déploiement de l'application AGIR (application interne de gestion des risques), dès avril 2022, va permettre de consolider les dispositifs, en place, de contrôle interne, d'homogénéiser le mode opératoire des contrôles, de centraliser les constats sur une base unique et de valoriser les informations relatives au contrôle interne. Ce nouvel outil, qui assure la traçabilité des contrôles de supervision a posteriori, va permettre de réaliser le saut qualitatif dont le MENJS a besoin pour progresser au niveau du pilotage ministériel et académique.

L'année 2022 étant marquée par l'ouverture de l'application AGIR aux services en charge de réaliser des contrôles de supervision a posteriori qui alimentera le reporting national sur l'efficacité du contrôle interne, l'évaluation du dispositif s'inscrit donc dans une phase de transition.

Aussi, les modalités d'évaluation du dispositif seront, cette année, partagées entre l'outil G2P qui restitue le niveau de mise en œuvre des actions de maîtrise de risques au sein des référentiels ministériels pour le contrôle interne

¹ Les centres de gestion financière, le processus de service fait présumé (SFP) et de dépense sans ordonnancement préalable (DSOP) y compris pour les cartes achats.

financier et le reporting des données AGIR qui contiendra notamment les actions du socle « contrôle interne financier » inscrites dans la feuille de route académique 2021-2022 citée en référence. En effet, l'application AGIR couvre, pour l'heure, un périmètre restreint aux quelques contrôles communiqués avec la feuille de route dont ceux habituellement remontés dans le cadre du « complément d'enquête ». L'application AGIR a vocation à remplacer G2P, à échéance de fin 2023.

L'analyse des résultats contribue à éclairer les instances ministérielles de gouvernance du dispositif (comité des risques, comité de pilotage pour le contrôle interne financier et comité de suivi opérationnel). Elle permet également de mesurer collectivement l'appropriation de la démarche par tous les acteurs opérationnels et d'engager, le cas échéant, des améliorations.

Les référents académiques devront s'assurer de la complète saisie du niveau de réalisation des activités de maîtrise de risque à mettre en place aux fins de consolidation des données au niveau national à la clôture de la campagne G2P et suivre l'avancement et la réalisation des contrôles programmés dans l'application AGIR.

1 - Organisation de la campagne G2P 2022

Des actions couvertes par les contrôles programmés dans AGIR avec un caractère obligatoire n'ont pas été supprimées par le DCISIF dans les projets académiques 2021-2022 de G2P. De façon à ne pas doubler la saisie pour un même objet, les quelques actions concernées, listées ci-après, **ne sont pas à renseigner** dans G2P puisque ce sont les données de la nouvelle application qui seront exploitées pour l'évaluation. Il s'agit des actions,

- Pour le référentiel des bourses de l'enseignement scolaire :
 - o *SCO009-Exactitude, exhaustivité de la saisie des dossiers,*
 - o *SCO010-Réalisation d'une revue de la qualité des dossiers,*
- Pour le référentiel des frais de déplacements : *DEP001-Effectivité de la mission,*
- Pour le processus des rémunérations, le référentiel relatif à la nouvelle bonification indiciaire : *NBIC09-Contrôle de cohérence en cas de cumul avec une autre indemnité.*

Compte tenu de la mise en place de l'application AGIR, de son appropriation et de l'accompagnement qu'elle implique sur la période à venir, le calendrier de suivi et de traitement de l'enquête annuelle via G2P se fera en une étape unique.

L'extraction des données est programmée le jeudi 8 septembre, il vous appartient donc de finaliser la saisie dans G2P du niveau de réalisation des activités de maîtrise de risque pour chacun des référentiels de contrôle interne avant le **7 septembre 2022**, date de clôture de la campagne G2P (extraction des données le 8 septembre matin). L'absence de remontée intermédiaire doit vous permettre d'organiser le recensement et le suivi des données en interne en l'articulant avec le plan de déploiement d'AGIR. Dans ces conditions, j'attire votre attention sur la nécessité d'anticiper cette échéance.

Cette enquête permettra de réaliser un bilan complet du niveau de déploiement du contrôle interne en services déconcentrés au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Je vous incite à vous appuyer sur l'outil d'aide à l'évaluation de la mise en œuvre des actions de maîtrise des risques, disponible dans la rubrique [4- Mallette des référents techniques \(education.fr\)](#) de la page pléiade du contrôle interne sous le thème « Évaluation des AMR ». Il est de nature à fiabiliser les résultats de l'évaluation de l'effectivité de la mise en œuvre des actions de maîtrise des risques en s'appuyant sur un cadre d'évaluation harmonisé afin d'obtenir un niveau d'observation nationale homogène.

2 – Contrôles réalisés dans le cadre de la campagne AGIR

En complément de l'extraction des données G2P et conformément à la feuille de route 2021-2022, comme indiqué *supra*, les contrôles de supervision *a posteriori* réalisés dans AGIR permettront de fiabiliser les contrôles existants

et d'enrichir le bilan national et les perspectives sur le plan de l'efficacité des dispositifs en place. Les résultats des contrôles de supervision pourront ainsi être exploités pour le pilotage. Ils concernent en 2022 :

- Les revues qualité attachées aux actions de maîtrise de risques SCO009 et SCO010 du référentiel sur les bourses de l'enseignement scolaire ;
- La revue qualité prévue dans l'action de maîtrise de risques DEP001 suite à la révision du référentiel « Frais de déplacements » ;
- La revue de l'action de maîtrise de risques NBI009 sur la nouvelle bonification indiciaire ;
- Les conditions d'accès et les modalités de réalisation de la revue d'habilitations aux SIERH sécurisant l'environnement de contrôle sur les processus de rémunération
- La revue des habilitations à Chorus Cœur ;
- Les attendus constitutifs du socle CIF en matière d'organisation et de pilotage académique du contrôle interne financier.

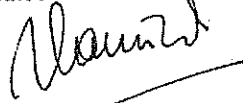
À noter que les campagnes suivantes comporteront davantage de contrôles dans AGIR en vue de couvrir plus largement le champ des référentiels de contrôle interne.

3 – Évaluation du plan d'action en direction des EPLE

Dans la continuité des années précédentes, le questionnaire permettant d'évaluer la maîtrise des risques comptables et financiers en EPLE sera reconduit dans les mêmes conditions. Celui-ci porte sur le niveau de mise en œuvre de ce plan et, plus largement, sur le pilotage et les actions d'accompagnement académiques. Il permet ainsi de mieux appréhender le développement de la maîtrise des risques comptable et financier en EPLE et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. La documentation probante sera attachée à l'action dédiée (FDR003) de votre projet G2P.

Mes services se tiennent à votre disposition pour la mise en œuvre de ces actions, essentielles à l'évaluation du dispositif ministériel.

La directrice des affaires financières,



Marine CAMIADE

